

CABINET DU MINISTRE

D13-247
N°

/CP/MINSANTE/CAB.

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le **Ministre de la Santé Publique, Dr Malachie MANAOUA** porte à la connaissance de l'opinion publique qu'au moment où une vaste campagne de sensibilisation d'intensification de la lutte contre le trafic et la vente illicite des médicaments est menée dans nos villes, rues et marchés, certains individus non soucieux de la santé de la population, ont fait le choix de déporter ces activités illégales à travers internet. A cet effet, le Ministre de la Santé Publique attire l'attention des promoteurs des activités de prestation de soins et de vente des produits de santé et médicaments, en particulier en ligne, que la loi n°90/035 du 10 Aout 1990 en son article 51 stipule qu' « **Il est interdit aux pharmaciens ou à leurs préposés de solliciter des commandes auprès du public, de recevoir des commandes de médicaments par l'entremise habituelle de courtiers et de se livrer au trafic et à la distribution à domicile de médicaments dont ils auraient reçu commande.** »

Par ailleurs le Ministre de la Santé Publique tient à informer lesdits promoteurs que l'exercice de la télémédecine à des fins lucratives, est soumis à son autorisation préalable.

Par conséquent, il tient à rappeler à toutes les personnes, y compris des professionnels de santé, qui usent des réseaux sociaux, sites internet et applications mobiles pour mener un exercice illégal de la médecine et/ou de la pharmacie, qu'ils sont **passibles de poursuites judiciaires, conformément à l'article 258 de la loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal.**

Aussi, le Ministre de la Santé Publique profite de cette occasion pour sensibiliser la population sur le danger des produits et prestations médicales délivrés sur internet par des personnes non autorisées, en raison de la non maîtrise de la qualité desdits services.

Enfin, le **Dr Malachie Manaouda**, en appelle au bon sens de toute la population afin qu'elle se rende auprès des établissements de santé et Pharmacies d'Officine agréés, pour y bénéficier des soins et services de santé de qualité.

Fait à Yaoundé, le 02 OCT 2019



Le Ministre de la Santé Publique,

Dr Malachie MANAOUA